

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée en son article 107 des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note de présentation répond à ces dispositions en retraçant de manière brève et synthétique les informations budgétaires et financières essentielles pour l'exercice 2026 afin d'en comprendre les enjeux.

Le budget primitif, voté par nature, retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'exercice 2026. La nomenclature M57 est appliquée depuis l'exercice 2023.

Les crédits proposés seront présentés en conseil municipal lors de la séance du 8 avril 2026. Cette étape essentielle fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu en séance ordinaire du conseil municipal le 4 février 2026.

Conformément aux orientations budgétaires, les priorités majeures suivantes ont été retenues :

L'adaptation au changement climatique

La première des priorités porte sur la poursuite de l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

L'espace Municipal Jean-Bouhey va ainsi bénéficier d'un éclairage remis à neuf et permettant la généralisation de LED à l'intérieur du bâtiment, ce qui devrait à terme, réduire la consommation électrique du bâtiment.

Cette stratégie de maîtrise et d'optimisation du coût en matière d'énergie trouve également son corollaire dans la poursuite de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du centre technique municipal étendant ainsi les capacités de production électrique de la collectivité.

Par ailleurs, le renouvellement de la flotte de véhicules se poursuivra avec des crédits dédiés à l'achat de deux véhicules légers électriques et d'un fourgon électrique.

Enfin, l'installation de dispositifs type filtres solaires sur des baies vitrées de la MMEL et de Hôtel de Ville viendront également atténuer la chaleur au sein de ces bâtiments en été lors des fortes chaleurs.

Les enjeux climatiques, mais aussi de cadre de vie, conduiront à poursuivre les plantations d'arbres et végétaux réalisées chaque année ce qui amènent la Municipalité à réaliser des travaux de réhabilitation des serres, au centre technique municipal, qui servent au stockage de divers végétaux en hiver mais aussi à diverses préparations et semis pour les plantations du printemps.

Le cadre de vie

La deuxième priorité porte sur le cadre de vie avec notamment la poursuite d'études pour les opérations préalables à l'aménagement du futur Parc de l'Ouche, cet espace naturel a fait récemment l'objet de la présentation des premières esquisses d'aménagement. Les études permettront de préciser le chiffrage des travaux.

D'autres travaux, réalisés en grande partie en régie, porteront sur l'aménagement paysager de la Place du Capitaine Valentin à l'entrée de la nouvelle voie permettant d'entrer dans le quartier. La réinstallation de la stèle en hommage au Capitaine Valentin dans un espace paysager permettra la création d'un nouvel espace public.

Une extension du parking existant derrière la Chapelle Sainte-Claire sera également réalisée. Ce parking profitera autant pour les visiteurs de l'Équipement Sportif Véronique Pecqueux-Rolland que de la chapelle lors d'offices religieux.

Enfin, des travaux de rénovation de la passerelle située face à la Médiathèque et celles aux abords du gymnase Pascale-Bessière seront entrepris.

En matière culturelle, la Municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche similaire au « 1 % artistique » avec une commande d'œuvre d'art à l'école Léon-Blum.

L'entretien du patrimoine communal

La troisième priorité porte sur l'entretien du patrimoine municipal. A ce titre, la part la plus conséquente des investissements 2026 sera dirigée vers plusieurs travaux liés à la préservation et l'entretien de différents bâtiments de la commune.

Des travaux de rénovation de la cellule commerciale actuellement louée à un ostéopathe, au Bief du Moulin, permettront de soutenir ce professionnel de santé dans le développement de son activité.

D'autres bâtiments municipaux feront aussi l'objet de travaux d'entretien ou de rénovation, notamment des travaux d'étanchéité du toit sur les écoles Célestin-Freinet, Paul-Emile-Victor ou élémentaire Maurice-Mazué, cette dernière école bénéficiera aussi de la remise à neuf de sa plomberie.

Les sanitaires du multi-accueil des P'tits Lutins feront aussi l'objet de travaux de rénovation. Enfin, des études préfigureront l'extension et la mise aux normes du multi-accueil les Pitchouns dont l'essentiel des travaux sera réalisé en 2027.

A noter également que divers équipements sportifs vont bénéficier de travaux visant à améliorer l'accueil des Longviciens et des visiteurs lors d'événements sportifs. Les investissements vont donc se poursuivre sur les tribunes foot avec la reprise de la gestion des eaux pluviales, des travaux de modernisation de l'installation électrique et la mise en place d'un accès au site et ses équipements par l'intermédiaire de badges magnétiques qui va simplifier la gestion des accès pour le club, ses dirigeants et bénévoles.

Enfin, le versement d'une avance de trésorerie à la SPLAAD se poursuivra pour l'aménagement du Quartier Valentin.

Le budget 2026 s'est construit sur ces priorités, en réaffirmant un engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale stables depuis 2022.

La santé financière de la Ville constatée à la fin de l'exercice 2025 permet de répondre à ces investissements sans recourir à un nouvel emprunt.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2026		BP 2026
011 Charges à caractère général	3 032 000 €	013 Atténuation de charges	270 000 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 600 000 €	70 Produits de services domaine et ventes	799 480 €
014 Atténuation de produits	35 000 €	73 Autres Impôts et taxes	3 936 969 €
		731 impôts et taxes	6 315 000 €
		74 Dotations et participations	2 595 870 €
65 Autres charges de gestion courante	1 019 900 €	75 Autres produits de gestion courances	47 310 €
66 Charges financières	117 000 €	76 Produits financiers	300 €
67 Charges spécifiques	10 000 €	77 Recettes spécifiques	
68 Provisions	10 000 €	78 Reprises provisions	1 170 €
Total dépenses réelles	13 823 900 €	Total recettes réelles	13 966 099 €
023 Virement à la section d'investissement	2 271 688 €		
042 Opérations d'ordre entre sections	610 000 €	042 Opérations d'ordre entre sections	17 000 €
Total dépenses d'ordre	2 881 688 €	Total recettes d'ordre	17 000 €
		002 - Report excédent exercices antérieurs	2 722 489 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 705 588 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 705 588 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 16 705 588 €.

Elle intègre dans les dépenses réelles les charges à caractère général, les dépenses liées à la gestion du personnel et des élus, les subventions octroyées au CCAS et aux associations, les charges d'intérêts sur les emprunts en cours, ainsi que des dépenses relevant de reversement de fiscalité.

Les recettes réelles sont principalement constituées du produit des services, des redevances et locations diverses, des ressources fiscales, des compensations de fiscalité reversées par l'Etat, des reversements liés aux absence d'agents.


Les opérations d'ordre budgétaire entre section procèdent à l'équilibre de la section.

Le budget primitif 2026 est voté après l'approbation du compte administratif 2025 : Il reprend le report excédentaire disponible après affectation : 2 722 489 €.

La section de fonctionnement présente un excédent prévisionnel de 2 271 688 € qui permet d'autofinancer des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

I-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Rappel BP 2025	BP 2026	2026/2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 701 500	13 823 900	0,89%
	3%	0,89%	
Charges à caractère général - 011	2 912 500 €	3 032 000 €	4,10%
Charges de personnel et frais assimilés - 012	9 553 500 €	9 600 000 €	0,49%
Atténuation de produits - 014	112 500 €	35 000 €	-68,89%
Autres charges de gestion courante - 65	993 000 €	1 019 900 €	2,71%
Charges financières - 66	118 000 €	117 000 €	-0,85%
Charges spécifiques - 67	2 000 €	10 000 €	400,00%
Dotations aux provisions - 68	10 000 €	10 000 €	0,00%

 **Progression prévisionnelle de +0.89 % des dépenses de fonctionnement en 2026.**

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL : 3 032 000 €

► *Dépenses nécessaires au fonctionnement des services et à la gestion quotidienne de la Ville.*

✚ **Progression prévisionnelle de +4.10 %.**

Les dépenses structurelles de la Ville sont en hausse constante malgré les efforts de l'ensemble des services.

Cette hausse est directement liée aux besoins croissants pour la maintenance et l'entretien du patrimoine communal, aux coûts élevés de fonctionnement des bâtiments publics (Energie, assurances, ...) qui sont autant de dépenses obligatoires sur lesquelles la Ville n'a que peu de levier.

Concernant la dépense énergétique, il a été jugé prudent de ne pas réduire ce poste de dépenses dans un contexte récent de guerre en Moyen-Orient qui aura certainement un impact sur le prix du gaz et des carburants.

Chapitre 012 – DÉPENSES DE PERSONNEL : 9 600 000 €

► *Dépenses liées à la gestion des ressources humaines. Il constitue le principal poste de dépenses de fonctionnement.*

✚ **Progression prévisionnelle de +0.49 %.**

→ Constat d'une stabilité des prévisions par rapport à 2025 : volonté de maîtriser les dépenses liées à la gestion du personnel malgré les dispositions règlementaires et des choix assumés au bénéfice des agents de la Ville :

- Progression mécanique liée aux évolutions de carrière des agents. (GVT)
- Création d'une nouvelle taxe de charge patronale de 0.15 % : le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR).
- SMIC : revalorisation confirmée à +1.18% au 1^{er} janvier 2026, dont versement de l'indemnité différentielle aux bas salaires.
- Augmentation de certains taux de charges patronales au 1^{er} janvier 2026 :
 - Poursuite de la hausse de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL pour la deuxième année, qui passe de 34.65 % à 37.65 %.
 - Le taux de tranche A IRCANTEC passe de 4.20% à 4.27 %.
 - Le taux de vieillesse dé plafonnée passe de 2.02 % à 2.11 %.
- Mise en place d'une protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) obligatoire pour l'employeur avec une participation de 15 € mensuel par agent, validé à l'unanimité en CST et en Conseil Municipal.
- Depuis le 1^{er} janvier 2026, une protection sociale complémentaire (couverture du risque santé) obligatoire pour l'employeur est désormais proposée aux agents de la commune qui souhaitent adhérer. Ce dispositif rencontre un vif succès auprès des agents ; une participation de la Ville de 30 € a été décidée en CST et en Conseil municipal, décision unanime également.

Aucune création de poste n'est prévue en 2026 et chaque départ d'agent faisant valoir son droit à la retraite fera l'objet d'une réorganisation de service concerté quand cela est possible.

A noter : aucune augmentation du point d'indice n'est prévue par le Gouvernement en 2026 au moment du bouclage du budget 2026.

Chapitre 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS : 35 000 €

✚ **Diminution de 69 %.**

- Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) mis en place par la Loi de finances 2025 impact directement ce poste de dépenses. Il a été finalement inférieur aux prévisions 2025 et la Loi de finances 2026 a exclu les communes de ce dispositif. En conséquence, la dépense disparaît en 2026.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal de ressources Communales (FPIC) compte tenu des modifications de répartition au sein du bloc intercommunal, a également été en baisse en

2025. A priori, le niveau du FPIC de 2026 ne devrait pas évoluer et il est prévu à hauteur de 25 000 €.

- Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants à la charge de la commune sont estimés à 10 000 €. A noter que cette dépense n'est pas maîtrisée, relevant des données transmises par les services fiscaux.

Chapitre 65 – DEPENSES DE GESTION COURANTE : 1 019 900 €

📊 **Progression prévisionnelle de +2.71 %.**

► Dépenses prévisionnelles principales suivantes :

- Légère progression de l'enveloppe dédiée aux associations sportives, culturelles et scolaires de + 1%, poursuite des efforts financiers en faveur du tissu associatif : 430 000 €
- La subvention au CCAS est maintenue à son niveau de 2025 (371 000 €)
- Droits d'utilisation et abonnements aux logiciels gérés en mode hébergé 65 900 €. Cette progression traduit le niveau d'exigence des logiciels métiers affectés aux différents services municipaux.
- Des crédits à hauteur de 7 000 € ont été prévus pour répondre aux annulations de créances qui seront proposées par le comptable public.
- Les crédits restants sont affectés aux indemnités de fonctions des élus et aux différents frais afférents à leur mission (Frais de déplacement, formations, L'enveloppe prévisionnelle globale est de 141 600 € et tient compte dans sa fourchette haute de dispositions réglementaires en matière d'indemnité de fonctions.

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIÈRES : 117 000 €

📊 **Diminution de - 0.85 %.**

Six emprunts sont actuellement en cours. Les intérêts à régler en 2026 représentent une dépense de 111 000 €.

Afin d'anticiper sur une éventuelle souscription à un contrat de ligne de trésorerie, 6 000 € supplémentaires sont inscrits.

Chapitre 67 – DEPENSES SPECIFIQUES : 10 000 €

Il s'agit de crédits en prévision d'éventuelles régularisations comptables. Ce chapitre est très peu utilisé en M57.

Chapitre 68 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : 10 000 €

Il s'agit d'une dépense optimisée au regard des impayés transmis par le comptable public, permettant de provisionner les diverses annulations de créances constatées (Impayés arrivant en fin de recours et annulation de dette par jugement)

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Rappel BP 2025	BP 2026	2026/2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 796 412	13 966 099	1,23%
Produits des services, du domaine et ventes diverses - 70	758 380 €	799 480 €	5,42%
Impôts et taxes - 73	3 821 902 €	3 936 969 €	3,01%
Fiscalité locale - 731	6 147 300 €	6 315 000 €	2,73%
Dotations et participations - 74	2 753 220 €	2 595 870 €	-5,72%
Atténuation de charges - 013	270 000 €	270 000 €	0,00%
Autres produits de gestion courante - 75	45 210 €	47 310 €	4,64%
Produits financiers - 76	400 €	300 €	-25,00%
Reprises sur provisions - 78	- €	1 170 €	

🚦 Progression prévisionnelle de +1.23 % des recettes de fonctionnement en 2026.

Chapitre 70 – PRODUITS DES SERVICES : 799 480 €

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des différents services de la commune (Facturation aux familles pour l'enfance, la petite enfance, la médiathèque, les actions culturelles, le conservatoire à rayonnement communal, les ventes diverses, concessions cimetières, ...)

Ce poste progresse de + 5 % du seul fait d'un bon taux d'occupation des différents services municipaux mis à disposition des usagers ; la politique tarifaire en 2026 restant inchangée ; c'est-à-dire basée sur le revenu des familles. Il est prévu une recette globale de 661 300 € estimée sur la base des fréquentations 2025.

En marge des produits liés à la facturation aux usagers, les recettes suivantes abondent le chapitre :

- Remboursements de frais par Dijon Métropole au titre de la mise à disposition de locaux aux centres techniques municipaux et la gestion d'espaces verts (19 140 €)
- Remboursement par le CCAS de la mise à disposition de personnel de la Ville (45 000 €)
- Concessions au cimetière (10 000 €)
- Billetterie spectacles organisés par le service culturel (1 000 €)
- Mise à disposition au collège Dorgelès d'équipements sportifs communaux (16 000 €)
- Redevances diverses - Installation d'antennes, commerces ambulants, ... (33 400 €)

Chapitre 73/731 – IMPOTS ET TAXES : 10 251 969 €

Chapitre 73-731	Rappel BP 2025	BP 2026	2026/2025
Attribution de compensation	3 210 356 €	3 206 093 €	-0,13%
Dotation de solidarité communautaire	611 546 €	624 136 €	2,06%
FPIC / DILICO	- €	106 740 €	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 821 902 €	3 936 969 €	3,01%
Contributions directes	5 638 500 €	5 751 000 €	2,00%
Droits de places	3 800 €	3 000 €	-21,05%
Taxes sur l'électricité	175 000 €	161 000 €	-8,00%
Taxe locale publicité extérieure	100 000 €	150 000 €	50,00%
Taxe additionnelle droits de mutation	230 000 €	250 000 €	8,70%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	6 147 300 €	6 315 000 €	2,73%
Total chapitres 73-731	9 969 202 €	10 251 969 €	2,84%

🚩 **Ce chapitre progresse de près de 3% par rapport aux prévisions 2025.**

- **Les reversements effectués par Dijon Métropole** dans le cadre des transferts de compétence (attribution de compensation pour 3 206 093 €) et de la dotation de solidarité communautaire (624 136 €) sont conformes au pacte financier et fiscal avec Dijon Métropole, soit une recette globale de **3 830 229 €**.
- Depuis 2025, la Ville est bénéficiaire du FPIC). Le FPIC 2026 devrait être du niveau de 2025 : **91 000 €**
- Comme prévu et après débats lors des discussions de Projet de Loi de Finances 2026, le **DILICO 2025** (52 467 €) sera restitué à la Ville à hauteur de 90% sur 3 années.
Recette 2025 : **15 740 €**.

➤ **Les contributions directes :**

La construction budgétaire a été élaborée sur la base d'une stabilité des taux d'imposition qui n'ont pas été modifiés depuis l'année 2022.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	10.08%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	44.06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	80.99 %

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. L'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) retenu pour estimer les recettes fiscales 2026 est de 0.8. Ce coefficient était de 7.1 en 2023, 3.9 en 2024 et 1.7 en 2025, étant rappelé que ce coefficient ne s'applique pas sur les locaux professionnels non industriels.

La recette fiscale 2026 a été estimée en appliquant strictement le coefficient légal de 0.8 aux bases réelles de 2025, en comptant sur une évolution physique liée aux constructions nouvelles, extension, fin d'exonération légale, ...

Hors lissages et impôts locaux, la recette fiscale est estimée à **5 751 000 €**, ce qui représente à taux constants une progression très faible se situant aux alentours de + 95 000 € par rapports aux recettes enregistrées en 2025.

➤ **Les autres impôts sont constitués de :**

- **La taxe sur l'électricité** est évaluée à **161 000 €**. Il s'agit de la part communale de la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)**. Le produit est estimé sur la base des recettes réalisées en 2025.
- **La taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE)** est estimée à **150 000 €**. Cette estimation tient compte du dernier recensement des surfaces taxables. Cette taxe fluctue au gré des installations ou désinstallations des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes) Cette recette baisse au fur et à mesure de la réduction des enseignes sur site. C'est ce qu'on appelle une fiscalité comportementale qui n'a pas vocation à être dynamique au regard des pratiques des établissements concernés.
- **La Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE)** a été de manière prudente estimée à **250 000 €**, même si l'année 2025 a connu un fort rebond (325 000 € contre 240 273 € en 2024). La non-maîtrise des transactions immobilières sur le territoire de Longvic ne permet pas d'envisager une telle recette en 2025.
- Les droits de place du **marché dominical** : **3 000 €**

Chapitre 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 2 595 870 €

Chapitre 74	Rappel BP 2025	BP 2026	2026/2025
DSR + Dotation Elu Local	110 000 €	136 000 €	24%
FCTVA	18 400 €	23 400 €	43%
Participation Etat	107 450 €	88 900 €	-17%
Participation Département	76 300 €	75 470 €	-1%
Participation Communes	9 200 €	8 400 €	-10%
CAF / autres financeurs	1 012 370 €	1 072 400 €	6%
Compensation perte TADE	300 €	- €	-44%
Compensation fiscale TF TH	1 399 200 €	1 171 300 €	-16%
Dotations diverses	20 000 €	20 000 €	0%
Total chapitre 74	2 753 220 €	2 595 870 €	-6%

✚ Ce poste de recettes est estimé à la baisse par rapport aux prévisions 2025 : - 6%

- La Ville est éligible à la **Dotation de Solidarité Rurale – Fraction Péréquation**. Sur la base d'un abondement stable prévu à la Loi de Finances 2026 (150 M€) et sans modification des critères d'éligibilité, la DSR a été estimée en 2026 à 136 000 €.
- Le **FCTVA** sur les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2025 : **23 400 €**
- **Participation de l'état** qui finance les actions menées par le Centre Social la Ruche pour les Quartiers d'été (**7 000 €**), la DRAC (**11 500 €**) au bénéfice du Conservatoire, et **68 800 €** versés par le Ministère des armées pour la réservation de places à la crèche les Lutins. L'année 2026 étant une année électorale, les services préfectoraux devraient attribuer une compensation estimée à **1 600 €** pour l'organisation des élections.
- **Participation du Conseil Départemental** pour le financement des actions menées par le Conservatoire (**60 300 €**), le Relais Petite Enfance (**4 670 €**), ainsi qu'une subvention au bénéfice des 14^{èmes} rencontres de la BD (**3 000 €**) et enfin pour soutenir les opérations d'archivage des documents administratifs de la Ville (**7 500 €**)
- Dans le cadre d'une convention, les communes d'Ouges et Bretenière participent à hauteur de **8 400 €** pour bénéficier d'actions menées par le Relais Petite Enfance (RPE) de Longvic.
- **Les recettes principales des partenaires extérieurs** sont constituées par :
 - Les prestations versées par la **Caisse d'allocations Familiales** qui finance notamment les services d'accueil de l'enfance (extrascolaire et périscolaire), de la petite enfance, de l'accompagnement scolaire (CLAS) et du Centre Social de la Ruche : **1 044 000 €**
 - Versement d'une recette de **22 000 €** dans le cadre d'une convention signée avec Dijon Métropole et CITEO pour la **valorisation des déchets**.
 - Des aides sollicitées pour financer des actions sportives au sein de l'école (aisance aquatique), des mécènes au bénéfice des 14^{èmes} rencontres de la BD, l'achat de partitions musicales, ...(3 800 €)
- **Les compensations fiscales** sont en nettes diminution par rapport à 2025. En effet, la Loi de Finances 2026 met fin de facto à la compensation dynamique à l'euro près promise par le Gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production 2021. Dans sa version initiale, ce reversement devait compenser la perte d'exonération de 50% des bases de taxes foncières des locaux industriels.
Pour mémoire, l'historique des versements est décliné dans le tableau ci-dessous :

Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
1 270 221 €	1 192 931 €	1 323 978 €	1 343 502 €	1 387 000 €

A compter de 2026, cette compensation est réduite de 19.3 %. La recette prévisionnelle attendue est de 1 119 300 €. L'impact est une baisse substantielle de **267 700 € par rapport à 2025**.

D'autres compensations fiscales sont versées au titre de la taxe foncière et d'habitation : 52 000 € sur la base 2025.

Chapitre 013 – ATTÉNUATION DE CHARGES : 270 000 €

L'évolution de ce chapitre est directement liée à l'absentéisme des agents pour arrêt maladie. La recette 2026 est maintenue à 270 000 €.

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 47 310 €

Les prévisions au chapitre 75 correspondent essentiellement aux recettes des baux en cours (Cellules du Bief, épicerie solidaire, Champs des Sourires, horticulteur, planning familial) 26 310 € ainsi qu'aux locations de l'Espace Jean Bouhey (20 000 €)

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

► Retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissements nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2026		BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	354 000 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	152 600 €
		1068 Capitalisation de fonctionnement	1 145 626 €
20 Immobilisations incorporelles	700 000 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	700 000 €
204 Subventions d'investissement versées	10 000 €	13 Subventions d'investissement	1 244 826 €
21 Immobilisations corporelles	2 500 000 €		
23 Immobilisations en cours	633 844 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	4 000 €
26 Participations et créances			
27 Autres immobilisations financières	121 000 €	27 Autres immobilisations financières	1 000 €
Dépenses réelles	4 318 844 €	Recettes réelles	3 248 052 €
040 Opérations d'ordre entre sections	17 000 €	040 Opérations d'ordre entre sections	610 000 €
041 Opérations patrimoniales	200 000 €	041 Opérations patrimoniales	200 000 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	2 271 688 €
Total dépenses d'ordre	217 000 €	Total recettes d'ordre	3 081 688 €
001 report déficit cumulé antérieur	1 793 896 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 329 740 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 329 740 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 329 740 €.

Elle intègre dans les dépenses réelles les restes à réaliser déclinés ci-dessous, les crédits d'investissement 2026, le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes réelles sont constituées des restes à réaliser déclinés ci-dessous, des cessions, des subventions certaines et du FCTVA pour l'essentiel.

Les opérations d'ordre budgétaire entre section procèdent à l'équilibre de la section.

Les résultats constatés au compte administratif 2025 sont reportés tel qu'il suit :

- Déficit cumulé : - 1 793 896 €
- Capitalisation au 1068 : + 1 145 626 €
-

Restes à réaliser en dépenses (532 855 €) dont :

- **Au chapitre 20 : 91 033 € pour les opérations suivantes :**
 - Etudes pour la création de courts de tennis
 - Préparation du dossier d'aménagement du futur Parc de l'Ouche
 - Paramétrages de logiciels métiers (montée en gamme de l'espace citoyens et du logiciel budgétaire et financier, logiciel de gestion de temps)
- **Au chapitre 21 : 294 883 € pour les opérations suivantes :**
 - Achèvement de l'opération de rénovation de l'école Léon-Blum
 - Plantations
 - Création d'un cheminement piéton pour l'accès au gymnase Deblangey
 - Alarmes PPMS dans les écoles (Freinet, Paul-Emile-Victor, Mazué et Carraz)
 - Mise en leds des points d'éclairage public communaux
 - Installation de bornes de recharge électrique aux abords du Château et du gymnase Véronique-Pecqueux-Rolland
 - Renouvellement des extincteurs dans les bâtiments publics
- **Au chapitre 23 : 146 938 € pour les opérations suivantes :**
 - Travaux d'aménagement de la cour d'école Carraz
 - Valorisation paysagère du Parc de l'Hôtel de Ville
 - Aménagement d'un parking boulevard des Hortensias
 - Travaux de rénovation du logement de la Cure

Restes à réaliser en recettes (1 181 125 €)

- **Opération de rénovation du groupe scolaire Léon-Blum :**
 - 170 000 € de DSIL
 - 299 825 € de Fonds Vert (solde d'une subvention attribuée de 965 000 €)
 - 100 000 € de la Région Bourgogne Franche-Comté - Effilogis
 - 235 000 € du Conseil Départemental (solde d'une subvention attribuée - 470 000 €)
 - 300 000 € de la CAF (espaces affectés au centre de loisirs Léon-Blum)
- **Pour l'aménagement de la cour d'école Roland-Carraz**
 - 76 300 € de DSIL

II-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Outre l'achèvement des opérations engagées les années précédentes, les dépenses d'investissement auront en 2026 pour finalité de préparer l'avenir, de préserver et valoriser le patrimoine de la Ville dans un souci de transition énergétique et de changement climatique.

Le futur Parc de l'Ouche : 390 000 €

L'objectif de ce projet est à terme de créer un véritable parc de nature alliant épanouissement de la biodiversité et nouvelle attractivité.

L'année 2026 sera consacrée aux pré-diagnostics écologiques, aux travaux topographiques, aux études des sols qui aboutiront aux travaux de dépollution, et d'attribution d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

La mise aux normes et l'extension de la crèche « les Pitchoun's » : 99 700 €

La crèche nécessite un réaménagement pour répondre aux normes de qualité d'accueil des jeunes enfants. Ce réaménagement sera l'opportunité d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique et d'améliorer la fonctionnalité des espaces intérieurs.

Les crédits 2026 seront essentiellement des dépenses préparatoires (contrat de maîtrise d'œuvre, études bâtementaires préalables).

Transition énergétique et climatique :

- Poursuite de la solarisation du centre technique municipal (18 000 €)
- Mise en place de filtres solaires sur baies vitrées MMEL (3 200 €), Hôtel de Ville (4 500 €)
- Passage en leds de l'éclairage à l'Espace Jean Bouhey (100 700 €)
- Renouvellement annuel des véhicules communaux : acquisition de deux véhicules légers électriques (60 000 €) et d'un fourgon électrique (72 000 €)

Espaces publics :

- Travaux de rénovation des passerelles Médiathèque et du gymnase Bessière (17 200 €)
- Création d'un parking aux abords de la Chapelle Sainte Claire 164 000 €
- Confortement du parking rue des Hortensias : 40 000 €
- Aménagement paysager de la place du Capitaine Valentin 7 000 €
- Relevage de concessions à l'état d'abandon au cimetière : 10 000 €

Patrimoine communal :

- Rénovation d'une cellule commerciale louée à un ostéopathe (65 400 €)
- Travaux d'étanchéité des toitures de différents bâtiments (Hôtel de Ville, écoles Freinet, Paul-Emile-Victor, Mazué, Centre Social de la Ruche et la crèche les Lutins (83 000 €)
- Travaux de rénovation de plomberie à l'école Mazué (21 200 €)
- Rehaussement de la barrière de sécurité de la rampe d'accès à l'école Blum (10 000 €)
- Travaux au Phare pour l'isolation phonique et changement de fenêtres avec stores (50 000 €)
- Travaux de rénovation des sanitaires de la crèche les Lutins (30 000 €)
- Interventions dans les gymnases et terrains sportifs :
 - Travaux de rénovation des sols des terrains de tennis couverts. Le chiffrage est actuellement en cours auprès d'un bureau d'études missionné.
 - Dispositif de gestion des eaux pluviales aux tribunes foot (60 000 €)
 - Installation d'une porte avec accès badgé zone foot (5 000 €)
 - Travaux de modernisation de l'électricité aux tribunes foot (15 000 €)
 - Installation d'une table de ping-pong au skate-park (1 800 €)
 - Travaux de rénovation dans le gymnase Véronique-Pecqueux-Rolland (47 000 €)
- Réhabilitation des serres (51 000 €)

Autres investissements dont les plus significatifs :

- Installation d'une œuvre artistique à l'école Blum : (20 000 €)
- Acquisition de dalles et chromebooks pour les écoles (20 000 €)
- Remplacement des équipements de cuisine à l'Espace Jean-Bouhey (30 000 €)
- Achat d'un chariot élévateur pour les services techniques. (18 000 €)
- Renouvellement d'instruments et équipements de son au Conservatoire à Rayonnement Communal (11 000 €)
- Renouvellement annuel des fonds à la Médiathèque (31 000 €)
- Renouvellement des équipements sportifs mis à disposition des différents gymnases (9 200 €)
- Travaux de câblage et caméras pour la vidéoprotection (35 000 €)
- Remplacement de l'intégralité des détecteurs anti-intrusion dans les bâtiments (12 000 €)
- Achats récurrents des divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville (matériel et outillage, plantations, parc informatique, téléphonie, matériel des écoles et du restaurant scolaire, le mobilier, grosses réparations, ...)

Versement d'une avance de 120 000 € à la SPLAAD pour l'aménagement du Quartier Valentin ; qui portera à 250 000 € l'engagement financier de la Ville fin 2026.

II-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser et affectations de résultat)

Le **Fonds de compensation de TVA** est évalué à 700 000 € sur la base des dépenses éligibles 2025

Les cessions : le conseil municipal a décidé la vente à ORVITIS de deux parcelles nécessaires à l'opération de renouvellement urbain du quartier Guynemer (132 600 €)

Dans l'éventualité de cessions ou reprise de véhicules, une recette prévisionnelle de 20 000 € est inscrite.

Les subventions : 63 701 € (hors reports 2025) *notifiées au moment du bouclage du budget.*

- **31 800 €** : solde d'une subvention de 63 600 € accordée par l'Agence de l'Eau pour l'aménagement de la cour d'école Roland-Carraz.
- **31 901 €** : subvention au titre du Fonds Vert pour la valorisation paysagère du parc de l'Hôtel de Ville.

Chaque dossier potentiellement éligible à des aides financières extérieures fait l'objet d'une étude attentive pour un financement optimal. Par principe de prudence, aucune subvention non notifiée n'est prévue à ce stade au budget 2026.

II LES OPERATIONS D'ORDRE

- **Amortissement des biens inscrits à l'inventaire** : 610 000 € en dépenses de fonctionnement, générant une recette d'ordre en investissement de 610 000 €.
- **Reprise des subventions d'équipements reçues** : 17 000 € en dépenses d'investissement au titre de la quote-part des subventions reçues sur les biens amortissables, transférées en recette de fonctionnement.
- **Opérations patrimoniales** : 200 000 € pour l'intégration des comptes 203/238 dans les comptes de dépenses.
- **023/021** : Equilibre de la section de fonctionnement par inscription d'une dépense de 2 271 688 € transférée en recette d'investissement.